

## Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux signent une convention cadre de coopération

**Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) et l'Autorité Marocaine du Marché des capitaux (AMMC) ont signé, aujourd'hui une convention cadre de coopération portant sur la mutualisation des efforts des deux parties en faveur d'actions visant à faciliter davantage l'accès au marché des capitaux et à renforcer son rôle dans le financement de l'économie.**

Cette convention de coopération a été signée par le Président du GPBM, Monsieur Othman BENJELLOUN et la Présidente de l'AMMC, Madame Nezha HAYAT, en présence des deux Vice-Présidents du GPBM, M. Mohamed EL KETTANI et M. Mohamed Karim MOUNIR.

Cette convention institutionnalise le cadre de coopération existant entre les deux organismes, dans l'objectif de mettre en œuvre un plan d'actions visant à favoriser l'accès au marché des capitaux, à travers notamment des programmes d'éducation financière, de formation et de sensibilisation à destination du public, des TPME et des réseaux bancaires.

Dans un contexte de relance économique, les actions privilégiées par le GPBM et l'AMMC ont vocation à développer l'attractivité du marché des capitaux, en déployant un programme commun d'éducation financière et de promotion de l'accès au financement par le marché des capitaux.

Un comité conjoint est mis en place pour assurer le suivi des différentes actions convenues.

**Casablanca, le 26 mai 2021**